

COMMUNE DE FREHEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du jeudi 21 mai 2026****Date de convocation :** 15 mai 2026**Date d'affichage :** 15 mai 2026**Nombre de Conseillers en exercice :** 19**Nombre de Conseillers présents :** 16**Nombre de Conseillers votants :** 19

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt et un mai, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de M Didier CHOLET, Maire.

Étaient présents : M CHOLET, Mme CHATELLIER, M BULTEZ, Mme LEGEMBLE, M HILLION, Mme MAIGNAN-NABUCET, M SERRANDOUR, Mme COQUELIN, M LE BOURDONNEC, Mmes DURAND, AMIOT, M GREBERT, Mmes BEAUVALLET, ROSSELOT, M RAULT Jean-Pierre, Mme MEHOUS formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : M BLONDEL pouvoir à M CHOLET, Mme PELLAN pouvoir à Mme DURAND, M RAULT Rémy pouvoir à Mme ROSSELOT

Étaient absents :

Mme MAIGNAN-NABUCET est nommée secrétaire.

RAPPORTEUR : Mme CHATELLIER

DELIBERATION N°2026-2-043 : Aide financière 2026 pour les Restos du Coeur

Depuis plusieurs années, le Conseil municipal a décidé d'attribuer une aide à l'association des Restos du Cœur auprès du magasin Coccinelle de Fréhel sous forme de paiement de factures, compte ouvert ou bons d'achat correspondants à leur besoin à savoir des produits alimentaires hors alcool. La commission Vie Associative propose de reconduire cette aide à hauteur de 600 € pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE d'attribuer pour l'année 2026 une aide à l'association des Restos du Coeur d'un montant de 600 € auprès du magasin Coccinelle de Fréhel sous forme de paiement de factures, compte ouvert ou bons d'achat correspondants à leur besoin à savoir des produits alimentaires hors alcool,

DIT que cette dépense sera imputée à l'article 65134 du budget communal,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.



Le Maire,

Didier CHOLET

Le Secrétaire,

Mélanie MAIGNAN-NABUCET

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 22 mai 2026



Le Maire,

Didier CHOLET